

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**25/2025**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Nombre de membres

Séance du 3 avril 2025

. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la
délibération :L'an deux mille vingt cinq
et le trois avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Vote 18
Pour 15
Contre
Abstention
Non-participation : 3

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, HLUŠICKA, MORELLI, PAOLINI, POLI, et Mesdames FERRAGUTI, GUARDINI, LOUIS, PONZEVERA, SANCIU, SEBASTIANI, VOLELLI.

Procuration : Mr PANZA à Mme SEBASTIANI, Mme ROVERE à Mr PAOLINI, Mme SCOTTO à Mme SANCIU et Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mr COSTA.

DATE DE LA
CONVOCATION
26/03/2025
DATE AFFICHAGE
04/04/2025

Absents : Mr FEYDEL

Mr MORELLI a été nommé(e) secrétaire de séance

Objet de la délibération : TAXES LOCALES TAUX 2025

Le Maire informe le Conseil que budget de la Commune est équilibré et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux 2025 des taxes locales

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve la reconduction des taux des taxes locales
- Dit que les taux s'établissent comme suit :
 - ◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties 19,00 %
 - ◆ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 54,74 %
 - ◆ Taxe d'habitation 18,76 %
 - ◆ Cotisation foncière des entreprises 17,75 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.